



DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Délégation de signature
donnée par le directeur général des moyens de paiement (DGMP)
au responsable du service des achats de la fabrication des billets

Erick Lacourrège, directeur général des moyens de paiement

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le gouverneur au directeur général des moyens de paiement le 1^{er} mars 2023

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis Beau, premier sous-gouverneur à M. Erick Lacourrège, directeur général des moyens de paiement, le 3 avril 2023,

DÉCIDE :

Délégation permanente est donnée à Mme Hélène Proix, responsable du service des achats de la fabrication des billets à l'effet de signer :

- tout acte, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque et Europafi, dans les conditions prévues par la convention de service entre la Banque de France et sa filiale signée le 19 novembre 2021, relatifs aux marchés publics et aux achats de la direction de l'imprimerie, la direction des relations clientèle institutionnelle et la direction des finances et du contrôle de gestion de la direction générale des moyens de paiement, et d'Europafi,
- au réapprovisionnement des magasins techniques et matières pour un montant inférieur à 80 000 euros,
- aux commandes de matières premières pour un montant inférieur à 50 000 euros,
- aux achats d'équipements industriels pour un montant inférieur au seuil de la procédure d'appel d'offres européen,
- aux achats de matériels pour un montant inférieur à 50 000 euros.
- les marchés subséquents peuvent toutefois être engagés sans limitation de montant.
- toute décision à caractère individuel relatif à la validation des ordres et déclarations de missions, des notes de frais, des attestations d'assurance pour l'utilisation du véhicule personnel, y compris les autorisations de dépassement du plafond pour le remboursement des notes de frais de ses collaborateurs.

Mme Hélène Proix peut subdéléguer sa signature aux agents du personnel des cadres du service des achats de la direction générale des moyens de paiement.

Fait à Paris, le 3 avril 2023

Erick Lacourrège